

N° 32378

Le 14 février 2008

February 14, 2008

Coram : Les juges Binnie, LeBel et
Deschamps

Coram: Binnie, LeBel and Deschamps JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

David Lessard-Gauvin

David Lessard-Gauvin

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Comité de révision de la Commission des
services juridiques et Bureau d'aide
juridique Centre-Ville

Review Committee of the Commission des
services juridiques and Bureau d'aide
juridique Centre-Ville

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-09-006084-070, daté du 5 novembre 2007, est rejetée avec dépens en faveur de l'intimé Bureau d'aide juridique Centre-Ville.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-006084-070, dated November 5, 2007, is dismissed with costs to the respondent Bureau d'aide juridique Centre-Ville.

J.S.C.C.